



Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets

Pour diffusion immédiate

COMMUNIQUÉ

Gestion des appareils de réfrigération en fin de vie : Le FCQGED demande au gouvernement de réglementer rapidement

Montréal, 25 juin 2019 : À l'approche de la période des déménagements au Québec, le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED) demande au gouvernement de tout mettre en œuvre afin que les appareils de réfrigération, de congélation et de climatisation mis au rancart ne soient pas une source majeure d'émissions de gaz à effet de serre.

« Un seul réfrigérateur, s'il n'est pas recyclé selon les règles de l'art, peut émettre jusqu'à 3,7 tonnes métriques d'équivalents en dioxyde de carbone (éq. CO₂) soit la même quantité émise par une voiture qui parcourrait 17 500 km », mentionne Denis Blaquière, président de l'organisme. « À très court terme, il faut que le gouvernement s'assure de faire appliquer les sanctions prévues dans le règlement sur les halocarbures qui interdit d'émettre de telles substances dans l'environnement », poursuit-il.

Le FCQGED estime que les appareils de réfrigération, de congélation et de climatisation devraient être inclus dans la liste des produits visés par le *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises*, ce qui obligerait celles-ci à les reprendre et à les recycler selon les normes en vigueur.

« En Colombie-Britannique, un tel système existe et les écofrais ne varient que de 3,50 \$ à 11,50 \$ en fonction du type d'appareil », renchérit Priscilla Gareau, vice-présidente de l'organisme. « À terme, avec un règlement similaire, c'est l'émission dans l'environnement de près de 2 400 kilotonnes d'équivalent CO₂ que le Québec pourrait éviter en une dizaine d'années », de conclure Mme Gareau.

Le FCQGED souhaite que le gouvernement adopte rapidement un règlement visant la récupération et le recyclage par leurs producteurs de ce type d'appareils électroménagers en y incluant des clauses pour améliorer leur durabilité et leur réparabilité.

- 30 -

Source : M. Karel Ménard (FCQGED) : (514) 396-2686 poste 701; portable (514) 647-3438